

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 075/2022

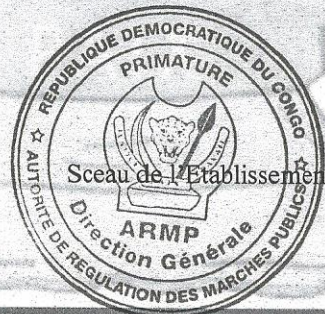
A la Société **ORIENTAL ROADS AND CONSTRUCTIONS** Sarl

Après avoir reçu le contrat du marché n°01/005/CAB/PROGOU/PI/2021, conclu avec La Province de l'Ituri, pour un montant total hors taxe de dollars américains un million (USD 1.000.000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 02/05/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Directeur Général